Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Départ à 20H55		EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	18	0	18

D2026-04-12 - ADMINISTRATIF – Autorisation de signature d'une Convention de financement et de réalisaiton pour la remise en état de l'éclairage public rue du Penher

Suite au vol de câbles de l'éclairage dans la rue du Penher, la commune a demandé à Morbihan Energies un devis pour le remplacement. Ce devis prenant la forme d'une Convention de financement propose un montant prévisionnel de travaux de 12 960€ HT, montant auquel Morbihan Energies participe à hauteur de 30% soit 3 888€ de subventions.
Au final, le reste à charge pour la collectivité serait de 9 072€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **ACTER** le montant de subvention accordée par Morbihan Energies
- **APPROUVER** les termes de la Convention présentée en Annexe de la présente délibération
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer la Convention de financement et tout document afférent, y compris un éventuel avenant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 18 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

MAIRIE DE LA TRINITÉ SURZUR (MORBIHAN)

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026